



CIUSSS Mauricie & Centre-du-Québec CSN

# Le Grief

Numéro 3 - Février 2020

Le journal syndical du personnel paratechnique,  
des services auxiliaires et de métier  
catégorie 2

Chers membres,

Depuis janvier, vos représentants à la mobilisation se promènent dans vos établissements, afin de vous faire connaître les nouveaux développements au niveau de vos revendications. Comme vous avez pu le constater, nous allons devoir nous mobiliser en grand nombre pour faire bouger le gouvernement. La nouvelle campagne “Merci, mais non merci” est une façon de leur prouver à quel point les membres ne se laisseront pas faire. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à la prise de photo pour notre montage.

**SOLIDARITÉ!**

Merci, Mais  
**Non  
Merci !**

#Négo2020

Merci, Mais  
**Non  
Merci !**

#Négo2020



Conseil Central du  
**CoEUR** DU QUÉBEC



# Négociation dans le secteur public – C'est à notre tour !!

Fin des années 90 Bouchard dit :

« **Il faut se serrer la ceinture lors des négos avec le secteur public.** »

Ensuite Monique Jérôme Forget fouille dans sa sacoche en disant :

« **Nous n'avons pas d'argent.** »

Ensuite le slogan :

« **Il faut respecter la capacité de payer des Québécois** »

Ensuite :

« **Le plus important, c'est l'atteinte du déficit zéro pour ne pas laisser une trop grosse dette à nos enfants.** »

Suis la négo de 2015 :

« **L'austérité!** »

Et en 2020 :

**Legault avise les syndicats, tout de suite, qu'il n'y a plus d'argent pour le secteur public.**

LA PÉNURIE DE PERSONNEL DANS LE SECTEUR PUBLIC N'EST PAS PRÉSENTE POUR RIEN. LE GOUVERNEMENT « VARGE » DEPUIS AU MOINS 30 ANS DANS LES CONDITIONS ET LES SALAIRES DE LA FONCTION PUBLIC.

Déterminés à obtenir des conditions salariales décentes pour tous les travailleurs et travailleuses, le SPPSAM lance un appel à ses membres pour qu'ils se mobilisent en participant de façon vigoureuse à toutes les actions syndicales qui seront entreprises, et ce, jusqu'à l'obtention d'un contrat de travail satisfaisant pour tous et chacun(e).

« S'unir ou Subir » n'aura jamais été aussi important !»

Monsieur Legault vos offres....



*Yanik Pinard*

V-P Information, Mobilisation et VPP

SPPSAM CIUSSS-MCQ

# GRIEFS

Votre comité de griefs souhaite vous présenter un aperçu des griefs qui ont été déposés et qui ont été réglés depuis les trois dernières années pour la catégorie 2. Ce prochain tableau démontre amplement la lourdeur et l'importance de la tâche quant au traitement des griefs.

## Tableau de griefs depuis 2016 jusqu'au 31 décembre 2019

Année	Déposés	Réglés	Actifs au 31 déc. 2019
2016-2017	1034	327	707
2017-2018	951	350	601
2018-2019	1340	618	722
2019-2020	780	271	509
<b>Total</b>	<b>4105</b>	<b>1566</b>	<b>2539</b>

**\*période de référence** : 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante

Plusieurs dossiers antérieurs à 2016 ne sont pas pris en compte dans les données du tableau, bien qu'ils soient toujours actifs. Toutefois, une tentative de règlement accélérée est présentement en cours, afin de régler ces dossiers.

Dans l'optique de traiter les griefs actifs le plus rapidement et le plus efficacement possible, une ressource a été ajoutée à raison de deux jours par semaine pour venir en aide au comité de griefs.

Pour la prochaine année et relativement aux dossiers d'arbitrage de griefs, une trentaine de mandats d'audition sont prévus pour l'année 2020, ce qui représente environ 300 griefs. Pour l'année 2021, il y a jusqu'à maintenant, cinq mandats d'arbitrage au calendrier pour un total de près de 30 griefs.

Soyez certains que l'équipe du comité de griefs travaille extrêmement fort pour répondre à vos demandes dans le délai le plus rapide possible.

# Prévention SST



Pour cette première chronique, je vous ferai part de deux outils **essentiels** que **vous devez compléter** pour améliorer la santé et la sécurité des travailleurs.

Premièrement, le **formulaire accidents/incidents au travail** que la plupart des gens connaissent et qui sert à déclarer un incident ou un accident du travail. Cette déclaration d'accidents/incidents du travail est un document à valeur légale qui est utilisé notamment lors de réclamations à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* (CNESST).

Nous définissons accident du travail : événement ayant causé des blessures ou des dommages matériels. Ex. : la personne est blessée à la tête par une tuile qui tombe du plafond. Incident : événement qui aurait pu entraîner une blessure, des pertes matérielles ou des pertes de production. Ex. : la personne a failli être frappée par une tuile qui tombe du plafond.

Il est **très important** de déclarer les accidents et incidents du travail, afin de protéger vos droits et pour éviter que le même événement ne se reproduise. **Vous devez remplir ce formulaire le plus tôt possible même si vous n'avez aucune douleur suite à un accident**, car la douleur peut apparaître quelques jours suivant l'accident.

**Saviez-vous** que les **agressions verbales, crachats** ou tous autres événements qui pourraient vous affecter **psychologiquement** à long terme font partie des accidents de travail et **doivent être déclaré**? Nous négligeons que trop souvent l'aspect psychologique comme étant un accident de travail.

Deuxièmement, le **formulaire de situations dangereuses au travail** qui est beaucoup moins connu, mais tout aussi important et qui permet d'**identifier**, d'**évaluer** et de **corriger** une situation de travail présentant un danger avant qu'un accident ne se produise.

La *Loi sur la santé et la sécurité du travail* prévoit des obligations pour l'employeur et le travailleur en matière d'identification, de contrôle et d'élimination des risques. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur (article 51).

Le travailleur **doit** participer à l'**identification** et à l'**élimination** des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur le lieu de travail (article 49).

Vous devez maintenant remplir ces formulaires de façon informatique en allant sur le MIC, en cliquant sur : Mon espace, Santé sécurité au travail, déclaration accidents/incidents et situations dangereuses au travail, lien vers le formulaire **ou** tout simplement en inscrivant accident de travail dans la barre de recherche. À partir de là, vous pourrez choisir l'un ou l'autre des deux formulaires.

**Éric Hébert, responsable prévention SST**

# ASSISTANTE TECHNIQUE SENIOR EN PHARMACIE (ATSP)



Depuis plusieurs années, le métier d'assistante technique en pharmacie est en grande évolution. La complexité du travail des pharmaciens amène les ATSP à avoir beaucoup de tâches déléguées. L'implication du travail de l'ATSP en pharmacie est présente pendant tout le séjour du patient à l'hôpital. Le travail débute à l'urgence où l'ATSP, avec l'aide du profil pharmacologique de la pharmacie du patient, effectue une collecte de données auprès de celui-ci. Ce processus permet de connaître tous les médicaments que le patient prenait à la maison incluant les médicaments sans

ordonnance et les produits naturels. Cette étape permet aux pharmaciens et aux médecins de s'assurer qu'aucun médicament ne sera oublié lors du séjour du patient, ainsi que lorsqu'il quittera l'établissement.

Une fois les ordonnances effectuées par le médecin, les ATSP saisissent à l'ordinateur toutes les ordonnances constituant ainsi le dossier pharmacologique du patient, et ce, peu importe où le patient séjourne (urgence, psy, etc.). Une fois les ordonnances validées par le pharmacien, les médicaments sont acheminés au département avec un profil et une feuille d'administration des médicaments indiquant à l'infirmière les médicaments qu'elle doit donner ainsi que l'heure d'administration. Les comprimés sont servis sous forme de bandelettes au nom du patient faites à l'aide de l'ensacheuse automatisée et tous les autres médicaments sont envoyés à l'unité une fois qu'ils ont été validés à l'aide de code à barres évitant toute erreur. Sur les unités de soins, les ATSP s'assurent que tous les médicaments nécessaires au patient sont dans un tiroir du chariot identifié à son nom. Elles doivent également remplir les cassettes de l'ensacheuse, compter le nombre de comprimés dans les sachets et contrôler les dates de péremption. Certaines pharmacies desservent des centres d'hébergement, donc des « reserves » de bandelettes sont acheminés par caisson. Nous effectuons aussi la préparation de traitement antibiotique et de chimiothérapie sous hotte stérile, la préparation de ces produits nécessite l'application des techniques d'asepsie certifiées annuellement.

La DVCC (délégation - vérification - contenant - contenu) a aussi fait son apparition depuis quelques années. L'ATSP prépare une magistrale (ex. : fabrication d'un sirop à partir de comprimés à l'aide d'une recette) ou une manipulation stérile et une autre ATSP vérifie son produit. Auparavant, tout passait dans les mains des pharmaciens. Le remplissage de médicaments dans les départements (cabinet de nuit), plateau de coffret d'urgence, trousse de transfert de patient, contrôle des dates de péremption, les commandes et la réception de médicaments, etc. Elles effectuent la gestion du CAD (cabinet automatisé décentralisé) qui sert principalement d'armoire de nuit en dehors des heures d'ouverture de la pharmacie. Celles-ci contiennent environ le trois quarts des médicaments de la pharmacie en petite quantité.

Si toutefois, vous croisez un membre de la pharmacie avec un gilet noir spécial, c'est parce que les APTS font présentement un moyen de pression. Une plainte d'équité salariale a été déposée en 2010, le dossier est toujours entre les mains du Conseil du Trésor. La seule modification à notre métier, à ce jour, est que prochainement une formation au niveau collégial sera offerte en plus de celle déjà existante au niveau professionnel.

# Un ASSS ça mange quoi en hiver ?

Le maintien de nos personnes en perte d'autonomie à domicile est rendu possible par une multitude de professionnels, dont les Auxiliaires aux services de santé et sociaux plus connu sous le nom de « ASSS ».

Chaque ASSS fonctionne avec un horaire établi la semaine précédente, afin d'être prêt à prendre la route. Tous les jours, des ASSS vont rendre visite aux usagers pour leur donner des soins d'hygiène, de l'aide à l'alimentation, de faire la distribution de médication ou de valider si celle-ci est bien prise par l'utilisateur. Il se peut que les médicaments soient pris sans la supervision de l'ASSS dans le but de garder une certaine autonomie. Au fil des années, le travail a beaucoup évolué pour la profession et encore plus depuis l'arrivée de la loi 90 en 2002 avec l'ajout de certaines tâches. Sans passer au travers de tous ces soins, voici quelques-unes de ces tâches peu connues. Noter que tous les ASSS doivent avoir suivi une formation donnée par une infirmière avant de poser ces actes supervisés.

- Insuline;
- Tension artérielle;
- Glycémie;
- Curage rectal;
- Irrigation de sonde urinaire chez l'homme ou la femme;
- Soins de colostomie;
- Mettre et enlever les bas supports;
- Application de crème prescrite;
- Lavement « fleet »;
- Gavage par voie naso-gastrique;
- Changement de pansement sec;
- Nettoyage de la canule interne de trachéo;
- Etc.

Avec les années, la profession a évolué à vitesse « grand V ». Nous sommes très loin de l'aide à domicile des années 90 où les tâches étaient moins spécialisées qu'aujourd'hui. Une reconnaissance salariale demandée depuis plusieurs années et qui tarde à arriver est toujours en cours.

Au-delà du contact direct avec les usagers, chaque ASSS doit remplir et tenir à jour plusieurs documents concernant les soins donnés versus la loi 90, les dossiers patients, les statistiques de soins, etc.

Toutes les semaines, il y a un temps alloué de 2 périodes d'une heure, afin de faire du bureau et mettre à jour l'ensemble des plans de soins, les rapports de millages et des repas. L'ASSS peut également lors de ces journées assister à des plans d'intervention avec l'équipe multi, l'intervenant(e) social(e), l'infirmier(ère), le (la) docteur(e).



C'est assez difficile de rendre à juste niveau l'ensemble du travail de nos collègues ASSS en quelques lignes. Un univers unique qui demande une grande autonomie, beaucoup de jugement et un sens de l'organisation hors du commun. La plupart du temps, ils sont les seules personnes à entrer en contact avec ces gens en perte d'autonomie, d'où l'importance de ce travail. Merci à vous de prendre soin de nos parents et amis qui ont bâti le Québec ! Un merci particulièrement à Julie Deschênes pour le temps qu'elle m'a accordé, afin de me faire connaître sa réalité.

# Une journée comme préposée en physiothérapie

La préposée en physiothérapie est une personne qui assiste le personnel professionnel et technique dans l'exécution de certaines tâches à caractère technique de complexité restreinte.

Dans la clinique de physiothérapie de Louiseville, le service informatique pour la prise de rendez-vous n'est pas encore existant, donc tout doit encore se faire à la main. La préposée répond au téléphone, prend les rendez-vous et fait le suivi dans les agendas. C'est beaucoup de jonglage entre les dates de rendez-vous et les annulations, sans compter qu'il n'y a pas seulement un physiothérapeute. Lorsque le patient a sa première évaluation, les rendez-vous sont pris en charge par le physiothérapeute.

Lors de l'arrivée du patient, la préposée participe à son accueil, elle leur demande de patienter dans la salle d'attente ou les dirige, si nécessaire, à leur salle de traitement.

Elle est responsable d'aller chercher le dossier du patient aux archives, et ce, afin que le physiothérapeute ait l'information nécessaire concernant son patient et pour qu'il puisse compléter son dossier. De plus, elle va chercher le courrier à l'entrée de l'urgence.

Dans ses tâches principales, elle doit également s'assurer que les salles de traitement sont propres, bien rangées et fonctionnelles en tout temps. Le matériel doit être nettoyé et désinfecté après chaque usage. Le remplissage est complété régulièrement et lorsqu'il manque du matériel, la préposée est responsable de faire la commande et de la transmettre au magasin. Tous les jours, elle va chercher la literie nécessaire à la buanderie et c'est également elle qui va porter la literie souillée.

Lors de l'assistance auprès de la physiothérapeute, elle doit installer de la glace ou des pads chauffants aux patients. Ces pads sont mis dans un bassin que l'on appelle « HYDRO » et qui doit être vidé et désinfecté une fois par semaine. Elle remplit si nécessaire les bassins d'eau chaude (BAIN) et les désinfecte lorsque le patient a terminé son traitement.

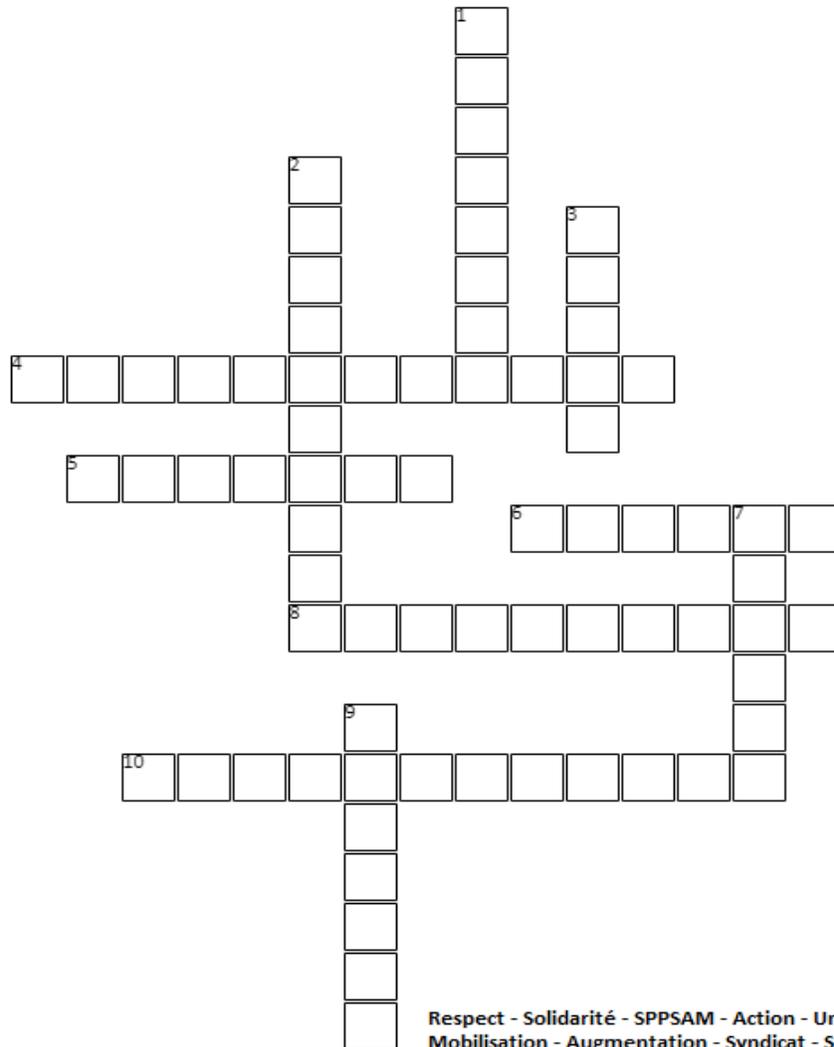
Le profil d'une préposée en physiothérapie est d'être dynamique, social, aimer travailler avec le public, débrouillarde, avoir de l'initiative, collaborer étroitement avec les professionnels et d'avoir de l'empathie pour le patient.



Francine Lesage  
PAB en physiothérapie

# Mot Croisé

S'unir ou Subir !



Respect - Solidarité - SPPSAM - Action - Union  
Mobilisation - Augmentation - Syndicat - Salaire  
Conditions

## Horizontal

- 4 Action de rassembler et de dynamiser les troupes
- 5 Toute somme versée en contrepartie d'un travail effectué par une personne
- 6 Nom de votre syndicat
- 8 Sentiment d'un devoir moral envers les autres membres d'un groupe
- 10 Majoration, enrichissement

## Vertical

- 1 Regroupement d'employés
- 2 Ensemble des circonstances, de faits, favorable pour qu'une action se déroule
- 3 Groupement de personnes associées pour mener une action
- 7 Fait ou faculté d'agir, de manifester sa volonté
- 9 Qui porte à le traiter avec des égards particuliers